

Exceptions à la liberté d'expression?;

**«SI SAMUEL PATY, SELON JUSTIN TRUDEAU,
DEVAIT ÊTRE CONSCIENT DE L'IMPACT DE SES PROPOS,
CE DERNIER N'AURAIT-IL PAS DÛ L'ÊTRE ÉGALEMENT?»**

- **STÉPHANE BERGERON**

OTTAWA, le 5 novembre 2020 – Le député de Montarville et porte-parole du Bloc Québécois en matière d'affaires étrangères, M. Stéphane Bergeron, a de nouveau interpellé le premier ministre à la Chambre des communes, le 5 novembre dernier, sur la vive controverse suscitée par ses dangereux propos sur les limites à la liberté d'expression.

Deux semaines après les tragiques événements ayant causé la mort de Samuel Paty, le premier ministre a finalement daigné prendre le combiné et communiquer avec son homologue français. «J'espère que le premier ministre a profité de sa discussion avec le président Emmanuel Macron, pour offrir ses condoléances... quelques semaines plus tard... pour l'attentat ignoble perpétré contre Samuel Paty et ceux de Lyon», de tonner M. Bergeron.

«L'Assemblée nationale et le premier ministre du Québec, on s'en souvient, ont fermement défendu la liberté d'expression. Seul le premier ministre a relativisé cette horrible tragédie et blâmé en partie la victime en pontifiant et je cite: "nous nous devons d'être conscients de l'impact de nos mots, de nos gestes..." Le premier ministre a-t-il profité de son appel de ce matin au président français pour s'excuser pour ses malheureux propos?», a demandé le député de Montarville.

«Rappelons que, deux semaines jour pour jour après l'attentat barbare contre Samuel Paty, le premier ministre déclarait ceci à propos de la liberté d'expression et je cite encore une fois: "Je pense qu'il y a toujours un débat extrêmement important, extrêmement sensible, à avoir sur de possibles exceptions"... On l'a vu avec sa position sur la liberté académique, le premier ministre est plutôt favorable à une liberté d'expression limitée, candide, inoffensive. Quand, au juste, le premier ministre entend-il lancer ce grand débat qu'il appelait de tous ses vœux, la semaine dernière, sur les exceptions à la liberté d'expression?», de conclure Stéphane Bergeron.

- 30 -

Source: Pascale Guilbault, agente de communications
Bureau du député Stéphane Bergeron

@ pascale.guilbault.349@parl.gc.ca

☎ 450 922-BLOC (2562)